

Association ARCAL Délégation de Strasbourg-Nord

Alfred Bertrand
29 rue R. Poincaré
67240 Bischwiller
Tél 03 88 63 08 80
Port 06 07 45 93 20
alfred.bertrand1@free.fr

Courriel : arcas.stg.nord@orange.fr
Site : <http://arcas-stg-nord.com/>

Diff. Décembre 2018

Chers amis,

Déjà 2019 ! Toute nouvelle année signifie aussi paiement de la cotisation. Vous en connaissez le montant puisque vous l'avez approuvé lors de l'A.G. 2017 et il n'a pas changé, je me permets de vous le rappeler :

Personne seule : 49 € - Couple : 73 € - Bienfaiteur à partir de : 80 €

Mais vous avez le droit de savoir ce que nous faisons avec votre argent. Des économies drastiques sont nécessaires et voici la nouvelle répartition :

60 % de la cotisation revient au secrétariat général et sert à payer :

- Le loyer des locaux, 1 rue Wodli, mais qui va changer en 2019
- Les salaires et charges ; plus qu'une secrétaire au lieu des 2 salariés
- La création de l'« Arcalien », 2 x par an
- Une partie des coûts de l'A.G.
- Les frais administratifs.

40 % nous revient et sert à payer :

- L'impression (pour nos amis qui n'ont pas internet),
- L'envoi par poste ou email, des circulaires, 6 x par an
- L'envoi des fleurs pour les grands anniversaires
- Une partie des coûts de la réunion annuelle
- Les frais administratifs (assurances, comptabilité, site Internet)

Le coût de nos activités est calculé au plus juste. Certaines sont bénéficiaires, d'autres déficitaires, la majorité en équilibre.

Nous aussi sommes obligés de réduire nos coûts. Rogner sur la qualité des services pourrait abaisser le prix, mais ne nous semble pas pertinent. La solution de facilité aurait été d'augmenter la cotisation, ce que nous ne voulions pas. Merci pour votre confiance, nous ferons tout pour la mériter !

Pour le comité, *Alfred Bertrand*

Talon à renvoyer à : Josiane Gauchy 22 rue du Limousin 67450 Lampertheim

Cotisation 2019

M., Mme..... Téléphone portable.....

Adresse.....

Adresse de messagerie@..... (si nous ne l'avons pas)

Toutes les informations sont recueillies avec votre consentement pour la bonne tenue de nos obligations légales, la gestion des adhésions et adhérents et la bonne organisation des activités par votre délégation de rattachement. Les données collectées sont administrées par le Bureau de l'association et font l'objet d'un traitement manuel et informatique confidentiel et sécurisé excluant toute cession de données vers l'extérieur de l'association.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données n° 2016/679 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser par courriel ou courrier au siège social et secrétariat général de l'association.

Association des Amis de la Retraite Complémentaire en Alsace-Lorraine

Siège social : 1 rue Georges Wodli, 67000 STRASBOURG - tél 03.88.25.50.39 – arcas.secgen@orange.fr

J'ai bien pris connaissance de l'information relative à l'utilisation de mes données personnelles par ARCAL

Pour la reconduction de mon adhésion, je règle ma cotisation 2019:

Ci-joint un chèque de €

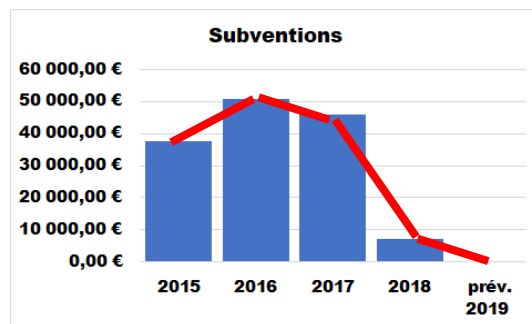
par virement sur notre compte: IBAN FR76 1027 8011 7000 0148 0564 519, BIC CMCIFR2A, CRÉDIT MUTUEL/STRASBOURG

Date :

Signature :



Parlons économies !



Lors de la dernière Assemblée Annuelle de notre Délégation nous avons, en toute transparence, fait état des difficultés financières qui menacent Arcal dans son ensemble :

- ◆ Réduction drastique des subventions des caisses
- ◆ Baisse régulière du nombre d'adhérents

Et d'un ensemble de mesures prises par le Secrétariat général :

- ⇒ Réduction des frais de personnel (départ d'un salarié, remplacé dans ses fonctions par des bénévoles).
- ⇒ Économies sur les frais de fonctionnement (suppression de la version papier de l'ARCALien, (désormais disponible sur les sites des délégations et du Secrétariat général).
- ⇒ Renforcement de l'équilibre financier du Secrétariat général par une nouvelle répartition des cotisations (40% pour les délégations – 60% pour le SG).

Cette dernière mesure se répercute donc directement sur les finances des délégations, invitées de leur côté à revoir leur mode de fonctionnement et l'utilisation de leurs fonds.

Pour conserver l'équilibre de nos comptes, nous vous avons annoncé différentes mesures et en particulier que **la diffusion de nos circulaires papier allait désormais être réservée à nos membres non titulaires d'une adresse mail** ou ne maîtrisant pas suffisamment les nouveaux outils informatiques.

Depuis la mise en œuvre de cette mesure nous ne diffusons plus que 70 liasses de circulaires sur papier contre 160 précédemment.

En année pleine (dès 2019) et pour les 6 envois nous économiserons donc près de 1.000 €.

Après 6 mois de fonctionnement avec le nouveau système pour aimerions avoir votre sentiment sur le sujet.

Nous vous remercions de nous donner votre avis en répondant aux quelques questions ci-dessous :



1.- **Je continue à recevoir l'édition papier** des circulaires parce que (*cocher les cases correspondantes*):

- Je n'ai pas d'adresse mail.
- Je ne maîtrise pas suffisamment internet pour y consulter les circulaires.
- Mais dès que je dispose d'une adresse internet, je demanderai l'envoi par mail.

2.- **Je reçois mes circulaires via voie électronique** et les utilise comme suit: (*cocher la case*):

- Je télécharge l'ensemble des circulaires sur mon ordinateur pour pouvoir les consulter à ma guise.
- Je télécharge ou j'imprime l'ARCAL'endrier pour avoir une vue d'ensemble du programme.
- Je consulte ensuite les circulaires à l'unité sur le site.
- Autre : _____

3.- Mes préférences sur le site

- J'utilise l'inscription en ligne
- Je préfère envoyer mon talon
- J'utilise le règlement par virement.
- Je préfère envoyer un chèque

Remarque : _____

Je trouve que les rappels d'activité par mail sont trop assez, pas assez fréquents.

Autre remarque : _____

Merci d'avoir répondu, nous nous efforcerons de répondre à vos attentes!